

Conditions d'accès au logement social

Pour demander un logement social, il faut :

- **Etre de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France**, c'est-à-dire être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité
- **Louer le logement en tant que résidence principale**
- **Ne pas dépasser un certain niveau de ressources** défini en fonction de la composition familiale (cf. tableau ci-dessous)

Les plafonds de ressources

Voici les plafonds de ressources applicables depuis le 1^{er} janvier 2023, à comparer au revenu fiscal de référence de 2021 :

Catégorie de ménage	PLAI	PLUS	PLS
Une personne seule	12 032 €	21 878 €	28 441 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménage	17 531 €	29 217 €	37 982 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge Couple marié ou vivant en concubinage ou lié par un PACS dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans, sans personne à charge	21 082 €	35 135 €	45 676 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	23 457 €	42 417 €	55 142€
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	27 445 €	49 898 €	64 867 €
Six personnes ou personne seule avec quatre personnes à charge	30 930 €	56 236 €	73 107 €
Par personne supplémentaire	3 449 €	6 273 €	8 155 €

Déposer une demande de logement

Pour le dépôt de votre demande, vous devez joindre une copie :

- de la **pièce d'identité** (carte d'identité recto-verso ou passeport) pour le demandeur et conjoint ou colocataire (obligatoire)
- du **titre de séjour** en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère (obligatoire)
- Livret de famille** ou **acte de naissance des enfants**
- 3 derniers bulletins de salaires** ou **justificatif de ressources** (RSA, prime d'activité, pole emploi ...)
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur le revenu 2021**, pour toute personne vivant dans le foyer
- la dernière quittance de loyer** ou **attestation d'hébergement et identité de l'hébergeant**

Un seul dossier suffit, vous recevrez une attestation d'enregistrement avec votre numéro unique départemental, valable pour tous les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires.

Suivre une demande de logement

Suivez l'avancement de votre demande en vous connectant sur votre espace personnel sur le site www.meduane-habitat.fr, rubrique *Je souhaite louer > Demande de logement en ligne*



Méduane Habitat
15, Quai André Pinçon
CS 60729
53007 LAVAL Cédex
02.43.59.12.12 Tapez 1
accueil@meduane-habitat.fr
www.meduane-habitat.fr